

## La Constitution française demeure le fondement juridique de notre État de droit

Depuis la décision de la Cour constitutionnelle polonaise, la Commission européenne et la plupart des responsables politiques et médiatiques à travers l'Europe sèment la confusion en diffusant **des informations incorrectes sur le rapport entre droit européen et droits nationaux**.

Cette propagande du chaos et de la peur, relayée par notre président lui-même, vise précisément à décrédibiliser **le seul combat qui compte pour notre souveraineté : celui de la reprise de contrôle sur notre Constitution par l'instauration du RIC Constituant**.

**Rappelons-le de façon claire : notre Constitution prime sur toutes les autres normes de droit**, quelles qu'elles soient, y compris les normes de droit européennes. La Pologne a encore démontré récemment, comme l'Irlande et le Danemark l'ont fait avant elle, que les États membres de l'UE gardent leur pleine souveraineté nationale. Il suffit pour s'en convaincre de consulter la jurisprudence du Conseil constitutionnel français qui confirme également cela pour la France. On pourrait attendre de nos responsables politiques et des candidats à la présidentielle qu'ils aient à cœur de montrer qu'ils maîtrisent ce point essentiel avant de prendre la parole publiquement.

**Réclamer la souveraineté de la France, c'est réclamer ce que nous avons déjà**. Il faut donc cesser de faire beaucoup de bruit pour rien.

Par contre, les citoyens français, eux, n'ont pas la souveraineté, puisqu'ils n'ont pas la possibilité de réviser leur propre Constitution. **Ce qu'il nous manque cruellement, ce sont les modalités pratiques de l'exercice de cette souveraineté populaire**, c'est-à-dire le contrôle citoyen sur la Constitution, qui permettrait de nous adapter collectivement au monde tel qu'il change autour de nous.

Personne n'oserait aujourd'hui se déclarer contre la démocratie, mais ils sont nombreux, les décideurs en place et leurs relais médiatiques, à laisser entendre que la vraie démocratie est inaccessible et que la seule voie praticable consisterait à s'en remettre à des hommes politiques compétents, voire à un leader providentiel.

**Ne nous trompons pas : l'enjeu principal de notre démocratie est la capacité de nos concitoyens de réviser et protéger notre Constitution** pour devenir les donneurs d'ordre de leurs représentants, qu'ils soient nationaux ou européens.

**En 2022, prenons la Constitution !**

Clara Egger, candidate 2022  
et son équipe de campagne

